

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHEs), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. MOTHEs Didier est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE

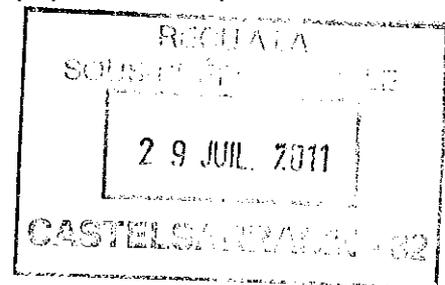
26 – 28 Juillet 2011

CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE – TARIFICATION AUX FAMILLES – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Rapporteur : Madame FANFELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle tarification des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole pour l'année scolaire 2011 / 2012, conformément à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Accueils de Loisirs sans hébergement » signée entre la C.A.F du Tarn et Garonne et la Mairie de Moissac

- 12 € par période quel que soit le nombre de jours de présence de l'enfant.
- Les 3 périodes définies sont : de septembre aux vacances de Noël
de janvier aux vacances de Pâques
des vacances de Pâques aux vacances d'été



Rappel :

Article 3 : Engagement du gestionnaire

- Au regard du public visée par la présente convention
Le gestionnaire s'engage à offrir un service de qualité à tous, répondant aux besoins du public, en recherchant sa participation et en respectant les règles de confidentialité.
Le gestionnaire s'engage sur les éléments suivants :
 - Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources.....

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les tarifications ci-dessous, demandées aux familles :

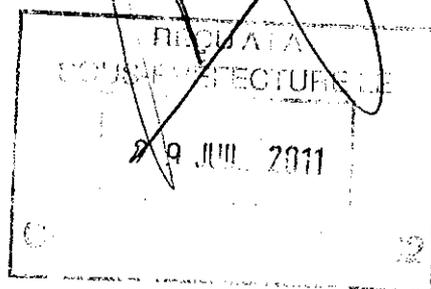
Période	Prix par enfant et par période quel que soit le nombre de jours de présence de l'enfant
Septembre aux vacances de Noël	12 €
Janvier aux vacances de Pâques	12 €
Vacances de Pâques aux vacances d'été	12 €

Pour copie conforme
Moissac le 29 Juillet 2011

Le Maire,



Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :